

10 Faits divers & Justice

Opération de lutte anti-corruption "Mamba"

Débarrasser l'administration publique des malversations financières

JNE

Libreville/Gabon

Lancée par le gouvernement, l'opération de lutte anti-corruption "Mamba" poursuit son petit bonhomme de chemin au Gabon. De nombreuses personnalités sont actuellement en détention préventive à la prison centrale de Libreville. Parmi elles, d'anciens dirigeants de l'administration et d'entreprises publiques et parapubliques, ainsi que d'anciens membres du gouvernement.

MAMBA est une vaste opération judiciaire initiée dans le cadre de la lutte anti-corruption au Gabon. Elle a été lancée par le gouvernement pour traquer les criminels économiques.

Tout est parti de la dénonciation, en décembre 2016, dans l'Union, par le leader de l'Udis, Hervé Patrick Opiangah, « des ministres de la République, sortants comme actuels, qui (...) ont un double agenda, rongé de l'intérieur tel le vers dans le fruit (...) Beaucoup d'argent a été dégagé pour la construction des logements sociaux. Cette manne ne peut pas avoir été décaissée sans que les principaux responsables rendent des comptes. » Et de citer « Magloire Ngambia et ses collaborateurs de l'époque ».

Sur sa lancée, M. Opiangah ajoutera : « Avec lui, beaucoup d'autres ministres. Autre exemple, au sujet du problème d'adduction d'eau pour ravitailler Libreville, Ntoum et autres localités, plus de 110 milliards de francs ont été décaissés du temps des Désiré Guédon et Etienne Ngoubou. S'ils ont échoué, c'est à eux, ainsi qu'aux autres ministres financiers de l'époque, de rendre des comptes. Tout comme les différents directeurs généraux du Budget, les Trésoriers payeurs généraux sont parmi les personnalités qui se sont enrichies ostensiblement, pen-



Photo : DR

Franck Ping et...

dant que les Gabonais continuent de croupir dans la misère. Le Parlement doit enquêter pour tirer toutes ces situations au clair. »

Du jour au lendemain, le coup de filet a été lancé. Plusieurs personnalités se sont donc retrouvées dans l'œil du cyclone. Ainsi, les ministres Magloire Ngambia et Etienne Ngoubou ont été arrêtés puis écroués à Sans-Famille pour, entre autres, crime économique.

Dans leur sillage, Mohamed Aït Ben Ali (homme d'affaires marocain, ex-patron de Sagram/EGCA), Christian Nkéro Capito, Landry Patrick Oyaya, Grégoire Bayima, Jean Claude Keenmeugni (patron de EDG), Franck Martial Wasene (homme de main de l'homme d'affaires Santullo), le DG Mesmin Sigha et l'ensemble de la chaîne dirigeante de Foberd Gabon, Léon Ndong Nteme et son conseiller juridique Didier Armand Kimbirima, des postiers impliqués dans la banqueroute de la Poste S.A., Paul Mapessi,

SANTULLO AU CENTRE D'UNE TEMPÊTE JUDICIAIRE Mais, si certains sont incarcérés, en revanche d'autres courent toujours. C'est le cas de l'ancienne patronne du Fonds national pour le développement du sport (FNDS), Odette Kingbo. Limogée lors du Conseil des ministres du 25 avril dernier, cette dernière, convoquée à plusieurs reprises pour s'expliquer sur la gestion de la structure dont



Photo : JOE MANIANGA

... Alfred Mabika sont visés par un mandat d'arrêt international.

elle avait la charge, a préféré quitter le pays sur la pointe des pieds, pour ne pas avoir à rendre des comptes à la justice.

Il y a aussi Franck Ping qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international de la part de la justice gabonaise « pour fait de corruption active ». Mais le fils de l'opposant Jean Ping a lui aussi pris les devants en se réfugiant à l'étranger, pour échapper à la justice.

Alfred Mabika Mouyama, ex-président-directeur général de La Poste, est lui aussi sous le coup d'un mandat d'arrêt international, parce que soupçonné de malversations dans la gestion d'une entreprise aujourd'hui en grande difficulté financière : environ 100 milliards de francs de dettes. Conséquence, les épargnants ne peuvent plus accéder à leur argent et le personnel ne perçoit plus régulièrement son salaire, parce que les caisses sont vides.

Dans le cadre de l'enquête ouverte à ce sujet, 12 cadres ou anciens cadres du groupe ont été mis en examen pour détournement de deniers publics et abus de confiance. Parmi eux, 5 sont écroués à Gros-Bouquet.

Une source judiciaire affirme : « Son nom (Alfred Mabika Mouyama, NDLR) apparaît dans l'enquête. Des collaborateurs le citent comme auteur de malversations. Le dossier est désormais entre les mains du juge d'instruction qui devrait chercher à le convoquer ».



Photo : Mousavou

L'instruction des dossiers à charge doit être accélérée pour des personnes en détention préventive...

Mais l'ancien ministre, prévoyant, s'est exilé à temps hors du pays parce que craignant, semble-t-il, d'être écroué comme d'autres gestionnaires des deniers publics, actuellement en prison pour corruption et enrichissement illicite.

Au nombre de toutes ces affaires de détournement de l'argent public, ainsi que des actes de gestion touchant des individus dont le train de vie présente manifestement des indices de prévarication, deux méritent d'être développées, en raison de leur importance. C'est d'abord l'affaire Guido Santullo. L'homme d'affaires italo-franco-guinéen (patron du groupe Séricom Gabon), arrivé au Gabon en 2009 avec l'ambition de devenir un acteur majeur du BTP, s'est retrouvé au cœur d'une tempête judiciaire qui a déjà causé l'emprisonnement de plusieurs personnalités.

A cet effet, le parquet de Libreville a ouvert deux enquêtes, afin de comprendre les faits, pourquoi et comment est-on arrivé à cette sulfureuse affaire et quelles en étaient les réelles motivations financières et autres ?

Pour mémoire, il se dit que l'Etat gabonais, redevable à Santullo d'une ardoise de 400 milliards de francs, a déjà versé la moitié. Ce dernier réclame donc les 200 milliards de francs restants ainsi que plus de 100 milliards de francs d'intérêts de retard de paiement. Et pour cause. Face au refus du Gabon de

payer cette dette douteuse, car pour l'Etat gabonais, les marchés octroyés de gré à gré avec le ministère des Infrastructures et des Travaux publics l'ont été en violation du Code des marchés publics, les deux parties se retrouvent en procédure arbitrale à Paris (France), alors qu'un tel litige aurait pu être d'abord traité par l'Agence de régulation des marchés publics.



Photo : NCOUBILI

... de sorte que les unes et les autres répondent de leurs actes dans le cadre de procès justes et équitables.

N'obtenant toujours pas gain de cause, Santullo a procédé à des saisies conservatoires des biens de la République gabonaise en Europe, pour contraindre les autorités gabonaises à lui verser les sommes dues pour la réalisation de plusieurs marchés publics de constructions de bâtiments et de routes.

L'INSTRUCTION DES AFFAIRES DOIT ÊTRE ACCÉLÉRÉE S'agissant du programme des lotissements sociaux SNI "Mangoumba", situé dans la commune d'Akanda, les personnes qui y sont impliquées sont poursuivies pour des faits graves dans la réalisation dudit projet ayant coûté 15 milliards de francs, sans que toutes les parcelles ne soient finalisées. Justifiant " l'opération Mamba", le Premier ministre Emmanuel Isoze Ngondet, dans un entretien à l'Union, avait garanti de la poursuite de cette opération "mains propres", rejetant toute idée de chasse aux sorcières. Et d'assurer l'engagement du gouvernement à veiller à la

poursuite des interpellations et autres arrestations des compatriotes cités dans les malversations financières au Gabon. « Tous ceux qui sont impliqués ou soupçonnés dans les détournements des fonds publics ne devraient pas être livrés en pâture, tant la loi leur garantit la présomption d'innocence. Toutefois, cela ne devrait pas conduire les autorités compétentes à faiblir sous prétexte de la pression populaire, qui n'est pas toujours au fait de la réalité des procédures. Tout comme, il ne saurait être question de garder un total black sur ces affaires qui ont valeur de mise en garde contre tous les potentiels contrevenants. » Le nettoyage des écuries d'Augias est donc toujours en cours. Il ne saurait être interrompu si tant est que l'objectif recherché est de mettre fin à l'impunité face à la grande délinquance financière observée dans notre pays, et que certains tentent malgré tout de maintenir par tous les moyens de pression. Pour autant, l'instruction des dossiers à charge contre toutes les personnes placées en détention préventive doit être accélérée, de sorte que les unes et les autres répondent de leurs actes dans le cadre de procès justes et équitables pour, enfin, que tous ces présumés coupables pour la plupart mis au frais suite aux révélations d'autres, débouchent définitivement soit sur des condamnations fermes, soit sur des non-lieux.



Photo : MSM

Guido Santullo s'est retrouvé au cœur d'une tempête judiciaire qui a déjà causé l'emprisonnement de plusieurs personnalités.

Après la décision de la prison centrale de ne pas permettre aux opposants de communiquer avec des prévenus/Conférence de presse du procureur de Libreville

Steeve Ndong Essame Ndong : "Les bénéficiaires des permis de communiquer n'avaient aucun lien de parenté avec les détenus"

JNE

Libreville/Gabon

LE procureur de Libreville, Steeve Ndong Essame Ndong, a animé une conférence de presse, hier après-midi, à son cabinet, sur la décision du directeur de la prison centrale d'opposer une fin de non recevoir à une délégation conduite par l'opposant Jean Ping venue dans ses locaux pour communiquer avec des opposants actuellement en détention préventive. Il s'agit de : Bertrand Ndzibe Abeghe, Amiang Landry Washington,

Pascal Oyougou, Frédéric Massavala Maboumba, Hervé Mombo Kinga, Firmin Nicolas Divassa et Noël Louembé.

M. Ndong Essame Ndong a commencé par interpréter la loi. "La délivrance des permis de communiquer est réglementée par la loi N° 55/59 du 15 décembre 1959 portant organisation des services pénitentiaires et du régime pénitentiaire dans la République gabonaise (...) L'article 32, alinéa 2 de la loi susvisée indique que les avocats agissant dans l'exercice de leurs fonctions peuvent communiquer avec les prévenus ou accusés sur présenta-



Photo : Justelin Ndemezo

Steeve Ndong Essame Ndong : "La loi est dure mais c'est la loi".

tion d'un permis de communication délivrée par l'autorité judiciaire compétente. De même, l'article 33 de cette loi dispose que les détenus peu-

vent recevoir les dimanches, de 9 heures à 11 heures, la visite de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, beaux-parents, frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces, tuteur et supposé tuteur). Ceux-ci doivent être munis d'un permis de communiquer délivré par les magistrats compétents".

Ensuite il a expliqué les raisons qui ont conduit le responsable de la prison centrale de Libreville à ne pas accéder à la requête des opposants, malgré le fait que ces derniers étaient munis de permis de communiquer. "Le directeur de la prison a op-

posé une fin de non recevoir à tous ces bénéficiaires de permis de communiquer parce que ces derniers n'avaient aucun lien de parenté avec les détenus comme le prévoit l'article 33 de la loi N° 55/59 du 15 décembre 1959 susvisée. Il n'y a vraiment pas débat à ce sujet. La loi est dure mais c'est la loi. Cela n'a donc rien à voir avec une violation des droits de l'homme".

Le haut magistrat en a profité pour dire que l'administration sera désormais beaucoup plus regardante en ce qui concerne la délivrance des permis de communiquer.

Pour mémoire, un groupe d'opposants constitué de : Jean Ping, Jean Eyeghe Ndong, John Nambo, Rade-gonde Djeno, s'était vu refuser, la semaine dernière, à la prison centrale de Libreville, le droit de communiquer avec Bertrand Ndzibe Abeghe, Amiang Landry Washington, Pascal Oyougou, Frédéric Massavala Maboumba, Hervé Mombo Kinga, Firmin Nicolas Divassa et Noël Louembé, alors qu'il disposait bien de permis de communiquer. L'incident avait été qualifié par l'opposition de violation des droits de l'homme. Nous y reviendrons.